



FORMALITES

Séjour au Royaume-Uni

Voici les documents nécessaires au séjour

- Le passeport du participant (obligatoire), **en cours de validité**
- L'autorisation de sortie de territoire **ORIGINALE** (pas de photocopie) avec la copie de la pièce d'identité du parent signataire (et la photocopie de du livret de famille si les noms de l'enfant et du parent qui a signé sont différents)
- La carte européenne d'assurance maladie du participant
- L'autorisation de voyage électronique (ETA) : télécharger l'application UK ETA ou sur le site www.gov.uk. Le coût de l'autorisation est de 16 livres sterling à payer en carte de crédit. L'ETA est valide 2 ans et est délivrée sous 3 jours.

Attention : pour les jeunes qui n'ont pas la nationalité d'un pays de l'Union Européenne, un visa peut être nécessaire.

Renseignez-vous auprès de l'ambassade ou bien auprès de l'association.